

Matane, le 23 avril 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Direction du patrimoine écologique et du développement durable et des parcs
Ministère du développement durable et des parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec, G1R 5V7
Courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

OBJET : MÉMOIRE. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

Monsieur le Ministre,

Lors de votre passage à Rimouski, le 21 février dernier, dans le cadre de votre tournée provinciale pour recueillir les diverses opinions sur les questions du développement durable, je vous est manqué. Par contre, par la magie de l'Internet, j'ai pu prendre connaissance de votre optique poursuivie.

Mon écrit sera un peu, une proposition, quant à la ligne de pensée à adopter dans l'élaboration de ce développement durable. Ce sur quoi je désire attirer votre attention, c'est l'impact, négatif, que peut jouer l'opinion sociale; à qui vous désirez accorder plus d'attention !

Bien sûre, par l'analyse des différents écrits que je vous est transmitt depuis deux ans, mon caractère soudain modérateur que voici, peut vous apparaître étrange mais, je vous explique.

Voyez, lors de l'un de mes derniers écrits, adressé à vous, je vous ai demandé de rendre plus coercitive les mesures en matière de recyclage et de récupération. Votre décret, sur le retour de la facture des coûts de nettoyages aux pollueurs, suite à un déversement ou toute autres dérapages environnementaux c'est parfait. Par contre, en refusant l'installation d'une industrie, d'une ferme ou d'un commerce dans une municipalité quelconque, vous venez de priver une région des retours monétaires, que l'un de celui-ci lui allouerait par rapport à une question d'opinion social.!

L'aspect social! Le droit social! De quoi relève t'il... prenons l'exemple de toute la débandade entourant le LET de Matane ! Projet sans vouloir me répéter, pour lequel j'étais tout à fait d'accord. S'il vous en plait, mes mémoires à ce sujet doivent être dans vos archives. Le coté objectif de ce projet, et non la subjectivité sociale de la région, et tout ces répercussions positives y sont très bien définies.

Au droit social, on doit ajouter un autre aspect de la psychologie. Puisque dans le droit social, les plaignants invoquent souvent la Santé Psychologique! Alors j'invoque ici la tolérance institutionnelle, qui est le reflet des droits et obligations que chaque citoyens à individuellement et librement consentis pour vivre paisiblement en société.

Monsieur le Ministre, une agglomération de citoyen a besoin de divers services qui sont assumés par des tiers, par exemple les élus municipaux. Ces services, se doivent d'être rémunérés! Quelles en est la source de cette rémunération? Qui fournis ces tiers en valeurs monétaires ! Se sont ces industries, ces commerces et ces fermes qui emploient des habitants, de cette agglomération et qui payent des droits de propriété.

L'aspect social, O.K. mais, développons là dans un contexte objectif et non subjectif. Venez à Matane, vous promenez parmi les citadins et interroger! Sur la véritable origine des dites odeurs; et l'on vous dira : « ces pas le dépotoir le véritable problème, c'est le décanteur de la compagnie Tembec » Cela même les maires de la table des maires de la MRC de Matane, discrètement vous l'admettront! Voilà pour vous Monsieur le Ministre des propos lancés à mon oreille :

« Bien Joël, est ce qu'une ville comme Matane
peut se passer de 150 emplois à \$30,00 / heure?
alors tu sais dans ce temps là, on ferme
les yeux et on masque le véritable bobo
avec des peccadilles.

Monsieur le Ministre, je joindrai par fax, à ce mémoire ce que j'ai soumis au Directeur Général de la Municipalité de Matane, en regard de la problématique des odeurs de soufre chez Tembec Matane. Le retour sur cette idée fut :

- C'est inaccessible due au coût.
- Ces réservé à l'industrie de la pétrochimie
- Le font de la FTQ y est impliqué

L'aspect social objectif, d'un développement durable, se définit comme suit :

- Des normes environnementales à suivre.
- Le développement d'une législation environnementale stricte, pour contrer les faveurs politiques, (soit provinciale, fédérale, ou même municipale), accordées insidieusement aux industries, aux fermes et aux commerces et ce la aux détriments des aspects sociaux d'une municipalité.
- Des règlements à respecter, en matière de récupération, recyclage
- L'obligation d'une implication positive et concrète, des industries et des fermes dans le développement durable, qu'ils soit déjà ou en vus d'être bâtis dans cette localité .

Les normes en matière de qualité de l'air sont clairement définies et cela je suppose selon des standards scientifiques! Alors, Monsieur le Ministre, afin de contrer l'aspect subjectif des citoyens et en même temps sans bloquer l'essor économique des municipalités; Vous seriez gagnant de faire valoir ces normes ou bien, prenez des mesures pour faire modifier ces normes environnementales à l'avantage des aspects sociaux tant décriés

Cette industrie, quelconque, cette source de revenus municipale, viendra à ce moment s'installer dans cette agglomération en épanouissement et cela, sans porter préjudice à la tolérance institutionnelle des citoyens de cette même municipalité. Je le répète, ces normes et ces objectifs sociaux doivent se développer selon un axe d'objectivité et non de subjectivité.

Je vous parle ici de contrainte objective, et non de (ça pue, c'est laid, etc.) qui ne sont que des subjectivités de ceux qui n'ont plus rien à attendre de nos commerces, de nos industries, et de nos fermes. Contraintes objectives, tout comme les mesures coercitives que je vous proposais d'instaurer au niveau des industries, en matière de récupération et de recyclage.

[REDACTED]
Joël Marquis

[REDACTED]
Matane, Québec, [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Recycleur de pollution

Un grand coupable de la pollution atmosphérique devient une matière première pour des engrais et des détergents.

par Anick Perreault-Labelle

Avec son SO₂ System, l'entreprise Cansolv de Montréal fait d'une pierre deux coups : elle capte un gaz nocif à la sortie des cheminées et l'entrepose de façon sécuritaire pour qu'il puisse servir comme matière première.

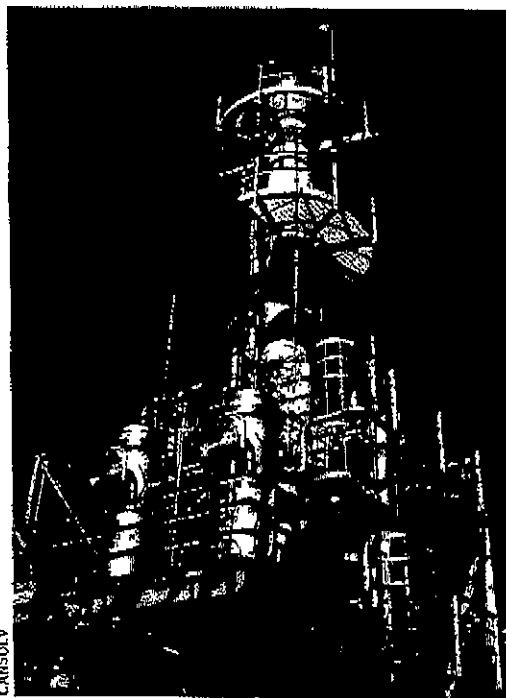
Le dioxyde de soufre (SO₂) que recycle cette entreprise située au Centre de recherche industrielle du Québec est issu pour l'essentiel des raffineries de cuivre et des fabriques d'aluminium. C'est un des grands coupables des pluies acides. À forte dose, il obstrue aussi les voies respiratoires et peut même provoquer la mort.

Paradoxalement, ce déchet est également un ingrédient important de certains engrais ou détergents, et sert dans plusieurs procédés industriels. Certaines usines en fabriquent ou alors, comme Cansolv, l'interceptent à la sortie des cheminées.

Quand le SO₂ ne s'échappe pas dans le ciel, il est en général conservé dans des réservoirs pressurisés. À la moindre fissure, ce gaz risque de se disperser à la vitesse de l'éclair. Chez CCR, une raffinerie de cuivre dans l'est de Montréal attachée à Noranda, on a déjà calculé qu'une fuite dans les réservoirs de 50 tonnes aurait pu propulser du gaz dans un rayon de 1 100 m. Assez pour atteindre des maisons et une école. CCR utilise le SO₂ pour récupérer le sélénium dans le minerai, en plus du cuivre.

« Avec le système de Cansolv – et parce qu'on garde de plus petits stocks –, les effets d'une fuite ne dépasseraient pas 160 m à la ronde », explique André Gagnon, chef de la logistique et des systèmes de gestion.

Pour CCR, la première étape de récupération du SO₂ se trouve à 50 km de l'usine, à la raffinerie CEZinc de Noranda à Salaberry-de-Valleyfield. La roche qu'on y fond contient du zinc et 30 % de soufre. « On récupérait déjà 98 % du SO₂ dégagé avec une technologie vieille d'une cinquantaine d'années », explique Sylvain Seyer, ingénieur



Le principe de Cansolv : capter un gaz nocif à la sortie des cheminées et l'entreposer de façon sécuritaire pour qu'il puisse servir comme matière première

des procédés à CEZinc. On en gardait une partie sur place pour fabriquer de l'acide sulfurique et on envoyait le reste, par train et sous pression, vers CCR.

Les minces et longs tuyaux que Cansolv a installés deviennent désormais une partie de ce SO₂ vers une tour d'absorption. Dans cette espèce de bonbonne qui fonctionne à froid, l'eau descend et absorbe le SO₂ qui monte. Ce gaz se dissout très bien dans l'eau. C'est d'ailleurs en se mélangeant à l'humidité de l'air qu'il se transforme en pluie acide. Le génie de Cansolv a été de concentrer plus de SO₂ dans l'eau sans augmenter la pression. Comment? En y ajoutant des amines. Ces molécules

dérivées de l'ammoniac agissent ici comme une éponge. Quand l'eau s'attache au SO₂, la réaction laisse libres des atomes d'hydrogène. Les amines se lient à ces orphelins et permettent de les récupérer. Résultat, il reste plus de place pour le couple SO₂-eau... sans que la pression dans la « bonbonne » n'ait augmentée.

Une fois capturé, le SO₂ de CEZinc est envoyé chez CCR, où Cansolv a installé une tour de régénération qui libère le gaz de sa prison d'eau et d'amines. La tour réchauffe le mélange, ce qui renverse la réaction chimique et sépare le gaz des amines. L'eau aminée retourne alors chez CEZinc pour accueillir un nouveau chargement de SO₂. « Notre amine est assez forte pour capter l'acidité du SO₂ mais assez faible pour la libérer », se félicite Léo Hakka, chef de la technologie de Cansolv.

Depuis mai 2002, cette société a aussi installé un SO₂ System en Californie et un autre en Europe. Mais impossible d'en savoir plus : ces clients veulent rester anonymes ! « Notre procédé industriel les avantage par rapport à leurs concurrents », explique Marcel Ayotte, président de Cansolv.

La compagnie compte bien élargir l'utilisation de son système. Elle capture depuis peu l'oxyde d'azote (NO_x) – un autre des gaz causant les pluies acides – et développe un système pour attraper le fameux dioxyde de carbone (CO₂), grand coupable du réchauffement planétaire. Il ne restera plus qu'à trouver à ceux-ci une utilité industrielle! **CS**